



Donation d'un bien d'une grande mère à sa petite fille

Par maya1404, le 15/05/2015 à 16:28

Cher Maître,

Ma belle-mère, qui a deux filles, et qui ont elles-mêmes un enfant chacune, veut procéder à une donation au profit de la fille de ma belle soeur sous l'influence de sa petite fille.

Ma belle-mère possède quatre maisons.

Deux petites maisons ont déjà été attribuées par donation en nue-propiété à chacune des filles en parfaite égalité, la maison résidence principale de ma belle-mère a été également attribuée par donation partage pour 1/4 à chacune des filles à égalité parfaite, la dernière et plus importante maison en bord de mer fait l'objet d'une sollicitude de la petite fille à sa grand-mère pour son attribution à son profit sans que les deux soeurs soient d'accord de cette donation.

Ma belle -mère peut-elle procéder à cette donation sans l'autorisation de ses deux filles, étant elles-mêmes lésées et intéressées par cette maison de bord de mer ?

lésant également notre fils par son inégalité de fait, sans inclure le ressenti moral des deux filles.

Si cette décision de donation va à son terme, quel recours, quelles sont les procédures ?

Merci pour votre réponse, bien cordialement,